Image not found or type unknown

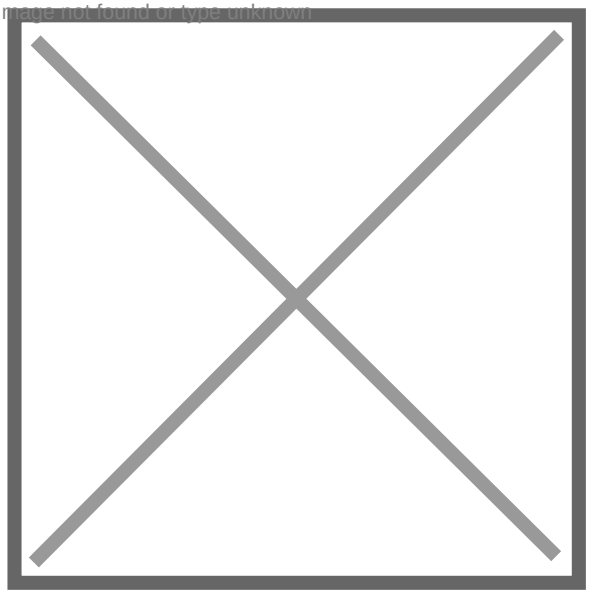

Litiges avec plombier suite à des malfaçons

Par **BOURDEL**, le **08/03/2008** à **14:10**

Bonjour Monsieur
Voilà j'ai fais exécuter des travaux de plomberie, sanitaire,et carrelage dans ma salle de bain avec douche à l'italienne, pour un montant de 7.000€ par un artisan plombier. Suite à des malfàçons (les pentes d'écoulement n'étaient pas respectées vers le siphon) tout le carrelage etla faïence ont dû être cassés et refait par un autre professionnel que j'ai réglé.
Je refuse de payer cet artisan incompétent qui a signé et accepté
le devis de son confrère. Suis-je dans mon droit? et de plus je n'ai pas signé le devis avec bon pour accord!!!

par avance merci de votre réponsed.
Salutations dis
tinguées.
B BOURDEL

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés